



NATIONS UNIES  
 ASSEMBLEE  
 GENERALE



Distr.  
 GENERALE  
 A/36/564  
 13 octobre 1981  
 FRANCAIS  
 ORIGINAL : ANGLAIS/  
 ESPAGNOL

UN/SA COLLECTION

Trente-sixième session  
 Point 88 a) de l'ordre du jour

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : FOCALITE,  
 DEVELOPPEMENT ET PAIX

Mesures prises pour appliquer la résolution 35/136 de  
 l'Assemblée générale relative à la Conférence mondiale  
 de la Décennie des Nations Unies pour la femme

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 4	2
II. APPLICATION PAR LES GOUVERNEMENTS .....	5 - 6	3
III. APPLICATION PAR LE SYSTEME DES NATIONS UNIES .....	7 - 121	4
A. Application par des organisations particulières .....	7 - 110	4
B. Coordination au sein du système des Nations Unies .....	111 - 115	32
C. Mesures concernant la Commission de la condition de la femme et le Secrétariat, prises en application des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 35/136 .....	116 - 118	33
D. Préparatifs de la Conférence mondiale qui se tiendra en 1985 à la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme .....	119 - 121	34

## I. INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, a adopté la résolution 35/136 intitulée "Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme" et a invité le Secrétaire général à présenter, lors de sa trente-sixième session, un rapport sur les mesures prises pour l'application de cette résolution.
2. Dans la résolution 35/136, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de soumettre au Conseil économique et social, lors de sa première session ordinaire de 1981, des propositions en vue de l'application du Programme d'action. Dans sa résolution 1981/12, intitulée "Application du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme", le Conseil a pris note des propositions en vue de l'application du Programme d'action contenues dans le rapport du Secrétaire général (E/1981/32) et a, entre autres, prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, à sa trente-sixième session, un rapport contenant des propositions concrètes et des mesures précises en vue d'assurer une application urgente et complète du Programme d'action, y compris les mesures spéciales d'assistance qui y sont mentionnées.
3. On verra dans le présent rapport que les institutions et organisations compétentes du système des Nations Unies ont déjà entrepris des mesures précises de cette nature ou formulé des propositions concrètes en vue d'une action future. Afin de limiter la documentation et d'éviter les doubles emplois, le présent rapport est considéré comme faisant suite tant à la résolution 35/136 de l'Assemblée générale qu'à la résolution 1981/12 du Conseil.
4. Dans les paragraphes 6 à 15 de la résolution 35/136, l'Assemblée générale invite les gouvernements, le Secrétaire général et les organisations du système des Nations Unies à entreprendre des actions précises. Les chapitres du présent rapport et leurs subdivisions fournissent des informations concernant les dispositions prises pour appliquer les mesures demandées aux paragraphes 6 à 15 de la résolution.

/...

## II. APPLICATION PAR LES GOUVERNEMENTS

5. Le texte des paragraphes 6 et 7 du dispositif de la résolution 35/136 de l'Assemblée s'adresse aux gouvernements. On sait que de nombreux gouvernements ont déjà entamé le processus de réexamen de leurs politiques et activités en cours afin de les adapter aux nouvelles priorités définies par la Conférence mondiale. Toutefois, de nombreux gouvernements n'ont pas encore eu le temps d'obtenir de résultats importants de leurs politiques réadaptées, ni, surtout, d'adresser des rapports significatifs au Secrétaire général concernant les mesures prises.

6. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a demandé à tous les gouvernements de lui faire parvenir un bref exposé sur les mesures les plus importantes qu'ils ont déjà prises en vue d'appliquer le Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme et les autres résolutions de la Conférence mondiale. Cette demande concerne le cycle biennal 1980-1981 de l'application du système intégré de présentation de rapports de l'ONU sur la condition de la femme, entrepris comme suite à la résolution 33/186 de l'Assemblée générale, à la résolution 1980/38 du Conseil économique et social, aux recommandations du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui figurent dans les paragraphes 273 et 274 dudit Programme et à la résolution 40 de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme 1/. Les déclarations des gouvernements seront utilisées pour établir le rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation des progrès réalisés par les gouvernements dans l'application du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui sera présenté à la Commission de la condition de la femme à sa vingt-neuvième session, en février-mars 1982. On considère que ce sera la première occasion réelle de procéder à une analyse significative des progrès accomplis au cours de la première année d'application du Programme d'action. Par conséquent, il semble prématuré, et sans utilité pour l'Assemblée générale, de fournir dans le présent rapport des informations sur ce sujet.

---

1/ Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Copenhague, 14-30 juillet 1980, (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.IV.3 et rectificatif f), Chap. I).

### III. APPLICATION PAR LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

#### A. Application par des organisations particulières

##### 1. Distribution du rapport de la Conférence

7. Au paragraphe 15 du dispositif de sa résolution 35/136, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à faire distribuer le rapport de la Conférence aux Etats Membres ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin de faire connaître et de diffuser ce document aussi largement que possible.

8. Le rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, qui s'est tenue à Copenhague du 14 au 30 juillet 1980 (A/CONF.94/35), a été publié en 1980 2/. Ce document a été distribué aux gouvernements et à des organisations intergouvernementales et non gouvernementales par le réseau de distribution habituel de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport est en vente dans le monde entier dans les librairies dépositaires des publications de l'Organisation des Nations Unies.

9. En octobre 1981, 10 000 exemplaires de deux notes d'information où figurait un résumé du Programme d'action et des 48 résolutions de la Conférence ont été distribués dans le monde entier en anglais, en espagnol et en français. Une brochure faisant suite à la Conférence, qui contiendra un résumé du Programme d'action, est en cours d'élaboration.

10. Le rapport de la Conférence mondiale a été communiqué, principalement en mars et avril 1981, à 395 organisations non gouvernementales qui s'intéressent aux questions concernant les femmes, ainsi qu'à 86 organisations intergouvernementales extérieures au système des Nations Unies, dans le cadre du cycle biennal 1980-1981 du système intégré de présentation des rapports sur la condition de la femme. Aux mêmes fins, les gouvernements ont été priés de fournir des renseignements sur les mesures prises pour faire connaître le Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Ces renseignements seront communiqués à la Commission de la condition de la femme lors de sa vingt-neuvième session, qui se tiendra en février et mars 1982.

---

2/ Ibid.

2. Mesures prises aux niveaux mondial et sectoriel  
comme suite au paragraphe 11 de la résolution  
35/136 3/

a) Organisation des Nations Unies

Droits de l'homme

11. La promotion de la condition et des droits de la femme fait partie intégrante des efforts menés dans le cadre du programme en faveur des droits de l'homme entrepris par l'Organisation des Nations Unies en vue de renforcer et de protéger les droits de tout être humain. En même temps, les organismes chargés de la défense des droits de l'homme ne perdent pas de vue les besoins de groupes vulnérables ou défavorisés, comme les femmes et les enfants, et ils y prêtent une attention particulière. Les activités de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et du Groupe de travail sur l'esclavage, à leurs sessions annuelles, englobent l'examen de l'exploitation de la prostitution des femmes et l'étude des pratiques traditionnelles dont elles font l'objet, ainsi que l'examen des questions relatives à la vente d'enfants et à l'exploitation du travail des enfants, qui touchent aux droits de la femme. De même, la convention relative aux droits de l'enfant, qui est en cours d'élaboration à la Commission des droits de l'homme, touche aux préoccupations des femmes et aux droits des mères à l'égard de leurs enfants.

12. Les droits des femmes migrantes et des familles des travailleurs migrants continuent de retenir l'attention de la Commission des droits de l'homme et de l'Assemblée générale, qui s'emploie maintenant à élaborer une convention sur les droits de l'homme des travailleurs migrants.

13. Au cours de leurs activités, les organismes d'enquête dans le domaine des droits de l'homme prêtent une attention particulière à la situation des femmes et des enfants. C'est ainsi que le Groupe spécial d'experts chargé d'enquêter sur les violations des droits de l'homme en Afrique australe, créé par la

---

3/ Pour des informations sur les activités pertinentes entreprises par le PAM, l'OACI, l'OMCI et le FIDA, voir la note du Secrétaire général transmettant des renseignements sur les activités d'appui financier et technique (A/36/485). Pour les activités pertinentes entreprises par le Centre pour la science et la technique au service du développement, voir le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2 de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement intitulée "La femme, la science et la technique" (A/36/591). Pour les activités du Conseil mondial de l'alimentation, voir le rapport du Secrétaire général sur le rôle dont devaient s'acquitter les institutions et organismes des Nations Unies pour aider les gouvernements à appliquer les dispositions concernant l'intégration des femmes au développement rural (A/36/475).

/...

Commission des droits de l'homme, prête régulièrement attention à la manière dont les femmes sont traitées en Afrique du Sud et en Namibie. De même, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires de personnes ne perd pas de vue la situation des épouses, des mères et des enfants des personnes qui ont disparu involontairement.

#### Activités anti-apartheid

14. Le Comité spécial contre l'apartheid continue de porter une attention particulière au sort des femmes et des enfants. En 1980, il a patronné, de concert avec d'autres organismes, deux séminaires sur la condition de la femme sous le régime d'apartheid et s'est fait représenter à un séminaire organisé aux Pays-Bas par le mouvement anti-apartheid néerlandais. Dans le rapport qu'il a adressé à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session, le Comité spécial a fait un certain nombre de recommandations concernant les femmes 4/.

15. Afin de mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur des femmes et des enfants dans leur lutte contre l'apartheid, le Secrétariat, agissant en consultation avec le Comité spécial contre l'apartheid, a publié un grand nombre de documents d'information, qui ont été largement diffusés par l'intermédiaire des Centres d'information de l'ONU, des mouvements anti-apartheid et des organisations non gouvernementales jouant un rôle actif dans la lutte contre l'apartheid, les médias et les établissements d'enseignement.

16. En novembre 1980 ont été publiés, en anglais et en français, les numéros suivants de Notes et documents : "L'apartheid en tant que forme collective d'esclavage" (26/80), "Transferts massifs de populations dans l'Afrique du Sud de l'apartheid" (27/80) et un numéro spécial relatif à l'influence de l'apartheid sur la vie familiale. Une brochure imprimée sur les femmes et l'apartheid sera prochainement publiée en anglais et en français par le Département de l'information du Secrétariat. Un film en couleur de 16 mm intitulé You have touched a woman : you have struck a rock, un documentaire sur la campagne anti-laissez-passer menée par les femmes en Afrique du Sud, est actuellement en cours d'achèvement. Le Secrétariat continue de coopérer avec des organisations nationales ou internationales, aussi bien gouvernementales que non gouvernementales, pour préparer et présenter à vaste échelle des expositions, produire et distribuer largement des reproductions de placards ou de documents exposés, des brochures et des tracts, des spots de télévision, des films et des programmes radiophoniques, aussi bien dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies que dans d'autres langues.

17. Sur la base des propositions du Comité spécial, et compte tenu de ses recommandations concernant l'assistance aux femmes d'Afrique australe qui figurent dans le

---

4/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 22 (A/35/22), par. 401 à 408.

rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix 5/, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 35/206 E, en date du 16 décembre 1980, qui est spécialement consacrée à la question des femmes et des enfants vivant sous le régime d'apartheid. Le Comité spécial et son Equipe spéciale pour les femmes et les enfants vivant sous le régime d'apartheid appliquent ces recommandations.

#### Conseil des Nations Unies pour la Namibie

18. En tant qu'Autorité administrante légale de la Namibie jusqu'à l'indépendance de ce pays, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a mis en route deux programmes d'importance majeure : l'Institut des Nations Unies pour la Namibie et le Programme d'édification de la nation namibienne. En outre, le Conseil subventionne un programme de bourses pour les Namibiens. Ces programmes tiennent compte de la nécessité d'une intégration complète des femmes et fournissent un cadre durable pour des activités visant à améliorer substantiellement la condition de la femme. Dans chacun des programmes éducatifs qui comportent entre autres éléments une formation dispensée en groupes ou des bourses d'études, des possibilités très diverses sont offertes, aux femmes comme aux hommes, en matière d'enseignement de types scolaire et extra-scolaire dans un grand nombre de domaines. Le Programme d'édification de la nation namibienne, qui est un programme d'assistance globale au sein du système des Nations Unies, constitue un point de convergence pour les questions intéressant les femmes namibiennes et les activités menées dans le cadre de projets les concernant. Parmi les 46 projets du Programme à exécuter avant l'indépendance, l'un est expressément consacré aux femmes (SWP/78/004-Participation des femmes au développement); son financement est assuré au titre des chiffres indicatifs de planification du PMUD pour les mouvements de libération nationale.

#### Questions et politiques relatives au développement

19. Dans le contexte des objectifs et des mesures de politique générale recommandés dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, le Secrétariat continuera d'étudier les aspects actuels ou en formation de la condition de la femme en liaison avec d'autres questions de développement présentant un intérêt international. Le Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1981 et son annexe relative à l'application de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social fourniront un examen des tendances sectorielles et une analyse des aspects des changements sur le plan socio-économique qui influent sur la situation et les conditions de vie des femmes considérées comme agents et bénéficiaires du processus de développement. Ce rapport inclura en particulier un examen des problèmes actuels auxquels doit faire face l'Etat-providence et le processus de l'affectation des ressources aux divers groupes en compétition. Il

---

5/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.IV.3 et rectificatif, par. 241 à 243.

comprendra aussi une analyse des politiques actuelles en matière de santé, d'éducation et d'emploi. Dans d'autres rapports et publications ayant trait à la répartition du revenu, aux questions sociales de portée internationale qui se posent depuis peu et aux aspects sociaux du développement rural, le Secrétariat examinera les effets des diverses politiques menées sur la condition socio-économique et le rôle de la femme dans des pays parvenus à différents niveaux de développement économique.

### Statistiques

20. Le Programme d'action de la Conférence mondiale demande la mise au point et la diffusion aux niveaux national, régional et international de statistiques et d'indicateurs améliorés sur le rôle et la condition de la femme, y compris des critères permettant de mesurer les inégalités entre hommes et femmes et la participation des femmes au processus de développement, ainsi que l'amélioration des concepts et des méthodes utilisées pour recueillir et diffuser ces statistiques et indicateurs.

21. L'Annuaire démographique des Nations Unies (1978) et le Recueil de statistiques sociales (1977) fournissent des statistiques détaillées concernant les femmes dans des domaines très divers, y compris la population urbaine et rurale selon l'âge; l'espérance de vie et les taux de mortalité, la nuptialité, les inscriptions aux cours d'alphabétisation et le niveau d'instruction; les catégories de personnes actives ou inactives sur le plan économique (classement par industrie, par profession et type de poste, en milieu urbain ou en milieu rural). L'Annuaire démographique fournit des statistiques plus abondantes sur les femmes à mesure qu'elles sont communiquées par les différents pays. Un effort particulier sera fait pour obtenir des statistiques et des indicateurs plus complets au cours de la préparation du prochain Recueil de statistiques sociales (qui doit être achevé en 1983). L'édition de 1981 du Statistical Pocketbook contiendra plusieurs séries où, pour la première fois, les données relatives aux hommes et aux femmes seront indiquées séparément.

22. En 1978, le Secrétariat a entrepris un programme à long terme visant à améliorer les concepts et les méthodes appropriées au rassemblement de statistiques sur le rôle et la condition de la femme <sup>6/</sup>. Ce programme sera considérablement renforcé au cours de l'exercice biennal 1982-1983. Parmi les concepts faisant l'objet d'un réexamen, il convient de citer les suivants : chef de famille, ménage et famille, activité économique, estimation de l'âge, situation matrimoniale, éducation et alphabétisation, migration, fécondité et mortalité. Un rapport technique revu et augmenté sur cette question sera établi en 1982. En 1982

---

<sup>6/</sup> Une étude générale des sources possibles de distorsions imputables au sexe dans les statistiques a été publiée en 1980 par l'Organisation des Nations Unies sous forme d'un rapport technique intitulé "Les stéréotypes fondés sur le sexe et les distorsions imputables au sexe dans les systèmes nationaux de statistique" (ST/ESA/STAT/99).

sera également établi à l'intention des pays un rapport technique concernant l'utilisation des enquêtes sur les ménages en vue de recueillir des données relatives aux femmes.

23. On examine actuellement la manière dont le Système de comptabilité nationale de l'ONU aborde l'étude des activités productives souvent entreprises en grande partie par des femmes dans le secteur domestique. De plus, les statistiques de l'emploi du temps sont considérées comme une des sources importantes de données sur la participation des femmes aux activités productives et connexes et sur leur influence dans le cadre de ces activités. Un rapport intérimaire sur cette question a été examiné par la Commission de statistique à sa dix-neuvième session (E/CN.3/519); un rapport revu et augmenté, actuellement en cours d'établissement, étudiera de manière plus détaillée cette utilisation des statistiques en cause.

24. Afin d'examiner ces aspects nouveaux et autres aspects connexes dans les statistiques de toute nature concernant les femmes, il est prévu de réunir en 1983 un groupe d'experts qui sera chargé d'améliorer les statistiques concernant le rôle et la condition de la femme (voir A/36/435).

#### Population

25. Le Secrétariat exécute actuellement de multiples projets de recherche se rapportant aux préoccupations exprimées dans le Programme d'action. Au paragraphe 257 du Programme d'action, il est dit qu'"il conviendrait également de mettre l'accent sur une analyse plus complète et plus systématique de toutes les relations d'interdépendance entre le rôle des femmes dans le développement et les phénomènes démographiques". De nombreux projets en cours, énumérés ci-après, reflètent cette préoccupation :

a) Une étude des rapports qui existent entre l'histoire du travail des femmes et la fécondité, en utilisant des données provenant des Enquêtes mondiales sur la fécondité. Il s'agit là d'un projet en cours de réalisation qui sera élargi à mesure que des données en provenance d'un nombre croissant de pays en développement deviennent disponibles.

b) Une étude sur l'effet démographique des politiques relatives à la condition de la femme, où l'accent sera mis sur les rapports existant entre la motivation de ces politiques et leur application effective dans le contexte d'une stratégie globale du développement au niveau national. Cette étude sera menée aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement et certaines hypothèses seront explorées plus en profondeur grâce à l'utilisation de monographies judicieusement choisies. Cette étude a pour but d'identifier les modalités grâce auxquelles les politiques relatives à la condition de la femme ont le plus de chances d'être adoptées et effectivement appliquées.

c) Une étude sur les taux différentiels de mortalité en fonction du sexe, qui sera axée sur les différents moments critiques du cycle biologique et comparera les profils de région à région et entre des pays parvenus à différents niveaux de développement.

/...

d) Une étude sur les schémas de participation à la main-d'oeuvre par sexe dans les villes dominantes de régions en développement. L'attention sera appelée sur différents indicateurs du développement et de l'évolution démographique susceptibles d'affecter les schémas de répartition des emplois dans les grandes villes.

#### Développement social et affaires humanitaires

26. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires est l'élément central de la Décennie des Nations Unies pour la femme, et le Service de la promotion de la femme en est l'organe fonctionnel responsable, qui fait également office de secrétariat auprès de la Commission de la condition de la femme pour les questions de fond. Le Service entreprend des activités ayant trait à la coordination à l'intérieur du système des Nations Unies et au renforcement de la Commission de la condition de la femme (voir sect. C ci-après), y compris la surveillance de l'application du Programme d'action (A/35/556-E/1981/82).

27. Comme suite au Programme d'action, aux résolutions 35/136 et 35/78 de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 1980 et à la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, des révisions ont été opérées touchant les sous-programmes pertinents du budget-programme pour 1980-1981; par ailleurs, le projet de budget-programme pour 1982-1983 et le projet de plan à moyen terme pour 1984 à 1989 ont été établis en tenant compte de ces textes. On a pris grand soin de souligner que la situation économique internationale dans son ensemble et l'instauration du nouvel ordre économique international constituaient le contexte de base pour les activités du Secrétariat. Les activités ayant trait au rassemblement, à l'analyse et à la recherche des informations, ainsi qu'à la surveillance, au réexamen et à l'évaluation des stratégies internationales ont pour objectif majeur de clarifier la nature des relations mutuelles qui existent entre les politiques et processus économiques internationaux, d'une part, et le rôle que les femmes jouent dans le développement, d'autre part, ainsi que de formuler des politiques appropriées.

28. Les procédures du cycle 1982-1983 de révision et d'évaluation de l'application du Plan mondial d'action en vue de réaliser les objectifs de l'Année internationale de la femme et du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme, ont été conçues de manière à souligner les rapports existant entre les objectifs et les mesures de politique générale du Programme d'action et de la Stratégie internationale du développement. On est en train d'élargir la Banque de données sur la condition de la femme et d'en accroître l'efficacité. En coopération avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, les indicateurs sociaux applicables aux études concernant les femmes sont développés plus avant comme suite, en particulier, à la résolution 1981/11 du Conseil économique et social.

29. Une Réunion d'un groupe d'experts sur les questions relatives aux femmes et sur la Stratégie internationale du développement se tiendra en novembre-décembre 1981. Elle aura pour fonction de donner des conseils sur les mesures qui pourraient être adoptées en liaison avec certains aspects qui n'ont encore été

que partiellement compris, des facteurs fondamentaux qui influent sur la condition de la femme, notamment le commerce international, les facteurs monétaires et les progrès de la science et de la technique. On prêterait également attention à la mise au point de politiques en matière de développement rural, d'industrialisation, d'énergie et de tourisme qui auront sur la condition de la femme des effets très favorables en même temps que, probablement, les incidences les moins négatives. La demande présentée au paragraphe 7 de la résolution 35/78 sera ainsi satisfaite dans une certaine mesure. La Réunion du groupe d'experts recommandera que de nouvelles recherches soient effectuées sur ces questions.

30. Comme suite au paragraphe 10 de la résolution 35/78 de l'Assemblée générale, une étude interdisciplinaire et plurisectorielle à l'échelon mondial sur le rôle des femmes dans le développement global est en cours de préparation (voir A/36/590). Un recueil d'informations sur la condition de la femme, qui contient des notices sur tous les pays, et une série d'études par pays sur les expériences au niveau national en matière de formulation et d'application de politiques conçues pour améliorer la condition des femmes et leur participation effective au développement, compléteront cette étude.

31. La Réunion d'un groupe d'experts chargé d'étudier les aspects techniques et organisationnels de la formulation et de la planification des politiques visant à assurer la mobilisation efficace des femmes en faveur du développement, qui doit se tenir en 1982, est en cours de préparation. Un manuel traitant de cette question sera rédigé.

32. Tout au long de la période, des contributions seront apportées à des conférences mondiales ainsi qu'à la formulation de stratégies, de politiques et de programmes nécessaires pour s'assurer qu'il est tenu pleinement compte des relations mutuelles qui existent entre la condition de la femme et les processus du développement.

33. S'agissant des recommandations du Programme d'action (par. 252 à 256) et de la résolution 28 de la Conférence mondiale concernant les normes et les instruments internationaux, le Secrétariat desservira le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et surveillera l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Au cours de la période 1982-1983, des rapports seront adressés à la Commission de la condition de la femme et un recueil des conventions et recommandations internationales sera publié. Durant la période 1984-1989, on continuera de vérifier si les gouvernements ratifient les normes juridiques internationales concernant les femmes ou y adhèrent, et s'ils les appliquent. Durant toute la période, on veillera, au moyen d'études ou autres contributions, à ce que les besoins des femmes soient pris en compte lors de la formulation ou de l'amélioration des normes internationales.

34. Dans le domaine des droits de l'homme et de la protection de la femme contre des actes criminels ou délictuels, les recommandations pertinentes du Programme d'action et les résolutions 5, 17, 20, 23 et 43 de la Conférence mondiale seront appliquées. Comme suite au paragraphe 225 du Programme d'action, la compilation

/...

d'un recueil comparatif des lois nationales ayant pour objet de promouvoir l'égalité des sexes est en cours. L'ouvrage doit être publié en 1983 et des travaux de référence ayant trait aux textes législatifs nouveaux ou remaniés seront publiés ultérieurement. En 1984 et en 1985, des efforts particuliers seront entrepris pour favoriser la promulgation de textes législatifs garantissant le droit de vote aux femmes d'ici 1985. Dans le domaine de la participation des femmes aux affaires politiques, ainsi qu'à la coopération internationale et à la paix, les recommandations du Programme d'action (par. 69 à 82 et 241 à 251) et les résolutions 7, 11, 12, 13, 16, 31 et 45 de la Conférence mondiale seront appliquées en 1982 et 1983.

35. Le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme a acquis son élan opérationnel initial grâce à une coopération avec les commissions régionales; il continue de dépendre de leur assistance fonctionnelle touchant la mise au point, le suivi et l'évaluation des projets. Des ressources du Fonds ont été utilisées pour financer dans trois des quatre commissions concernées, à savoir la CEA, la CEPAL et la CESAP (la CEAO n'a accepté d'assistance qu'à titre temporaire et a soutenu les activités du Fonds à l'aide d'un poste inscrit au budget ordinaire), deux postes d'administrateur de rang élevé affectés aux programmes intéressant les femmes. La coopération avec les commissions régionales et l'appui de celles-ci ont permis à la fois d'augmenter le nombre d'activités et de mettre en route ou de renforcer les programmes régionaux et sous-régionaux concernant les femmes. Alors que le Fonds atteint désormais l'échelon national par l'intermédiaire des Coordonnateurs résidents de l'Organisation des Nations Unies, à la suite d'un accord conclu en 1980 avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) eu égard au fait que 70 p. 100 environ de ses projets sont des projets de pays, les commissions régionales continuent d'exécuter des projets régionaux de coopération technique entre les pays en développement et à apporter aux projets de pays un soutien organique.

36. Grâce à de nombreux projets, le Fonds a intensifié la diffusion de l'information à l'intérieur des régions. Il a soutenu, au total, 15 projets de pays et projets régionaux sur l'information et la communication, y compris des publications. En affectant à cette fin des subventions spéciales, le Fonds a également financé des activités d'information et de communication du Secrétariat, comme la publication d'un recueil d'articles de presse, le Plan d'action, le Bulletin de la Décennie, une brochure destinée aux ONG et la préparation d'un programme de télévision sur le thème de la promotion de la femme.

37. Le Secrétariat entreprend de rassembler des informations et d'élaborer une orientation politique générale en ce qui concerne les jeunes femmes, les femmes migrantes et les femmes âgées. Le projet de programme de mesures et d'activités pour l'Année internationale de la jeunesse contient des références substantielles aux problèmes qui se posent aux jeunes femmes et recommande des mesures que les gouvernements souhaiteront peut-être adopter. La préparation de l'Assemblée

mondiale sur le vieillissement a comporté l'analyse des aspects démographiques de la situation que connaissent les personnes âgées, dont les femmes constituent une forte proportion. Des principes d'action touchant les femmes handicapées et des recommandations sur les problèmes qui leur sont particuliers figurent dans le programme d'action présentement en cours d'élaboration.

38. En conformité avec les recommandations du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/CONF.87/14/Pev.1) que l'Assemblée générale a faites siennes par sa résolution 35/171 du 15 décembre 1980, un nouvel élément de programme intitulé "La prévention du crime et les femmes" a été proposé dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983. Il est prévu que les résultats en seront des rapports sur le traitement équitable des femmes par le système de justice pénale et sur les rapports entre les facteurs socio-économiques et l'exploitation et la traite des êtres humains, avec indication des conséquences à tirer pour les politiques et la planification. Un institut régional, l'Institut latino-américain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, a organisé à San José (Costa Rica) un séminaire régional sur le thème "Les femmes en tant qu'auteurs et victimes de crimes ou délits".

#### Information

39. Le Secrétariat continuera de produire un programme radiophonique hebdomadaire en anglais, en fournissant un complément de données brutes à l'intention des organisations de radiodiffusion qui produisent également des adaptations de ce programme dans la langue locale. Des programmes radiophoniques mensuels en français, espagnol et arabe seront également produits; ils traiteront des mêmes thèmes, basés sur les priorités de la Décennie des Nations Unies pour la femme, du Programme d'action, des résolutions de la Conférence mondiale et d'autres questions intéressant les femmes. Tous ces programmes sont largement diffusés sur les réseaux nationaux et d'autres stations indépendantes. Un dessin animé sera achevé d'ici mars 1982, en coopération avec les films Kratky (Tchécoslovaquie), sur la double charge que supportent les femmes qui travaillent. Un court métrage sur la planification familiale en Indonésie a été achevé. Dans la limite très étroite des fonds disponibles, le Département de l'information s'apprête à :

- a) établir le projet d'une série d'émissions télévisées sur les femmes et le développement pour répondre à la demande formulée dans le paragraphe 269 du Programme d'action;
- b) mettre à jour et rationaliser la liste de distribution de la documentation concernant les femmes;
- c) inclure dans ses futures mises à jour le recueil d'articles de presse traitant du nouvel ordre économique international pour les questions intéressant les femmes;
- d) faire figurer régulièrement dans le "Forum du développement" des articles sur les femmes;
- e) mettre à jour et réimprimer la bibliographie établie en 1975 par la Bibliothèque de l'ONU;
- f) publier des reportages consacrés aux femmes.

A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 147 500 dollars afin de poursuivre et d'élargir en 1981 les programmes radiophoniques hebdomadaires consacrés aux femmes. Cependant,

/...

le programme de publications, les voyages d'étude et les autres activités d'information préconisés au paragraphe 270 du Programme d'action ne peuvent être entrepris qu'à condition que d'autres activités de priorité plus faible ne soient identifiées et interrompues afin de dégager les ressources nécessaires.

#### Sociétés transnationales

40. La Commission des sociétés transnationales n'a pas demandé que soit entrepris un travail déterminé quelconque sur le thème des sociétés transnationales et des femmes, et les tâches fondamentales préconisées par cette Commission ne laissent que peu de possibilités d'aborder cette question. Cependant, le Secrétariat achèvera d'ici la fin de 1981 un document technique sur les répercussions sociales et culturelles des sociétés transnationales. Etabli entièrement à partir de matériaux déjà publiés, ce document comprendra une courte section consacrée aux répercussions des sociétés transnationales sur le rôle des femmes dans les pays en développement. Touchant la formulation d'un code de conduite, il n'existe pas de dispositions visant expressément les femmes, même si certaines d'entre elles, par exemple celles concernant les répercussions sociales et culturelles des sociétés transnationales ou celles relatives à la protection des consommateurs, se rapportent à des questions susceptibles d'intéresser et de préoccuper les femmes. De plus, dans les dispositions relatives à l'emploi, aux conditions de travail et aux relations professionnelles, il sera fait état de la Déclaration tripartite de l'OIT qui contient de nombreuses dispositions présentant de l'importance pour les femmes.

#### Commerce et développement

41. L'attention du Conseil du commerce et du développement avait été appelée sur les recommandations énoncées au paragraphe 11 de la résolution 35/136 de l'Assemblée générale, mais le Conseil n'avait pas pris de mesures à ce sujet. Au niveau du Secrétariat, les mesures susceptibles d'être prises étaient à l'étude et certaines étaient déjà en cours de planification à la Division du transfert des techniques. Au nombre de celles-ci figuraient des plans de mise à l'étude des mesures nécessaires pour veiller à ce que les hommes et les femmes soient également intégrés au processus de développement dans l'industrie agro-alimentaire, ainsi qu'une étude plus ample du rôle des femmes dans la transformation des techniques en général.

#### Développement industriel

42. Le contenu du Programme d'action et les résolutions de la Conférence mondiale avaient été analysés et leurs sections pertinentes portées à l'attention des divisions compétentes de l'ONUUDI. La plupart des recommandations ont trait à l'importance de se prémunir contre les effets négatifs que le transfert et le redéploiement des techniques peuvent avoir sur les femmes à la nécessité de tenir compte des femmes aux stades initiaux de la planification ainsi qu'à celle d'offrir aux femmes des possibilités d'emploi et de mobilité et, par leur recours à des techniques appropriées, d'alléger leur fardeau traditionnel que représentent les

soins aux enfants et la production vivrière. Un effort est en cours pour incorporer ces recommandations, en particulier aux programmes d'assistance technique de l'ONUDI, au moyen d'une circulaire (ID/B/256, annexe II) qui a été adressée au personnel des services extérieurs participant aux programmes de développement et distribuée également aux administrateurs de programmes en poste au Siège. Les incidences financières d'autres recommandations, telles celles relatives à l'organisation de cours de formation en coopération avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et l'exécution d'études communes sur les femmes rurales en coopération avec la CNUCED, l'OIT et la FAO, seraient évaluées à la suite de discussions avec ces institutions. Le Secrétariat est en train d'évaluer les possibilités d'incorporer la question de l'intégration des femmes au développement dans les programmes de travail actuels et futurs de chaque service et de chaque section. (ID/B/256, annexe I, par. 7 à 10 et 18 à 21).

#### Etablissements humains (Habitat)

43. Le projet de plan à moyen terme pour 1984-1989 comporte des propositions orientées vers l'action qui visent à assurer un effort concerté et soutenu en vue d'appliquer le plan d'action adopté par la Conférence Habitat, les deux conférences consacrées aux femmes et les objectifs énoncés dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Les travaux souligneront que la création et l'entretien de l'environnement bâti constituent un moyen d'accueillir et d'intégrer la croissance démographique et celle des activités économiques et sociales dans les zones urbaines et rurales. Cette politique, qui implique l'amélioration de la condition de la femme par une intégration complète avec le développement global des établissements humains comprend notamment l'amélioration du logement, de l'infrastructure et des services communautaires en vue d'accueillir la population actuelle et future, d'accroître la productivité du travail, y compris celui des femmes rurales, d'encourager la participation de la population, en particulier celle des femmes; l'amélioration des services sanitaires et d'enseignement, et une répartition plus équitable des revenus et des prestations, notamment en faveur des femmes.

#### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

44. Les activités de coopération du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) ont été orientées vers la satisfaction des besoins des mères et des enfants, en raison du lien spécial qui les unit. La politique du FISE a été axée sur la satisfaction des besoins de la femme en matière de soins de santé, de nutrition, d'éducation et de formation professionnelle, de puériculture et d'amélioration du foyer et, plus récemment, sur les activités de formation et autres liées à l'accroissement du revenu familial. Le FISE s'est efforcé tout particulièrement d'apporter un appui aux femmes chefs de ménage (voir A/36/485, par. 51 à 56). A sa session de 1980, le Conseil d'administration a examiné un rapport sur la politique de coopération du FISE à l'égard des femmes et des jeunes filles, les directives données pour les programmes et l'évaluation de certains programmes. Il a convenu que le FISE devrait plaider en faveur d'une conception plus large du rôle des femmes dans la société et dans le processus du développement en faisant valoir que la femme ne se borne pas à mettre des enfants au monde ou à exécuter des tâches

/...

domestiques; donner la priorité, dans les programmes en faveur des femmes à faible revenu auxquels il collabore dans les pays en développement, aux activités qui assurent le mieux le bien-être des enfants; aider à mettre au point en faveur des femmes exerçant des activités industrielles, commerciales et agricoles des programmes générateurs de revenus; renforcer les services sociaux d'appui en faveur des femmes se livrant à des activités génératrices de revenus; continuer à renforcer la participation individuelle et collective des femmes à la création, à la direction et à la gestion des services de base; encourager les responsables de la planification, de l'exécution, du contrôle et de l'évaluation des programmes à prêter sérieusement attention aux effets possibles des activités en question sur la situation des femmes et des jeunes filles; collaborer avec les gouvernements à l'élimination de la pratique de l'excision; tirer parti de l'intérêt que les organisations non gouvernementales manifestent pour les programmes liés aux femmes, aux enfants et au développement et de l'expérience qu'elles ont acquise dans l'exécution de ces programmes; faire en sorte que les administrateurs de programme et autres fonctionnaires du FISE soient toujours vivement conscients de l'importance qu'il y a à améliorer la situation des femmes et jeunes filles appartenant aux groupes à faible revenu des régions rurales et urbaines des pays en développement; et recruter davantage de femmes comme administrateurs, en particulier pour les postes principaux, tout en reconnaissant la nécessité d'accroître dans ses effectifs le nombre de femmes venues des pays en développement.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 7/

45. Dans ses efforts visant à appliquer les recommandations relatives à des mesures à prendre en ce qui concerne la coopération technique qui figurent dans le programme d'action adopté par la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, le PNUD intensifie son programme spécial de promotion de la participation des femmes au développement, qui a débuté en 1974. Dans le cadre de ses activités continues en matière d'éducation et d'information au sujet du rôle des femmes dans le développement, le PNUD a, par exemple, préparé un nouveau document sur le thème Northern Women and the NIEO (les femmes des pays nordiques et le nouvel ordre économique international) (No 16) et chargé une consultante d'établir un rapport intitulé "Promotion et accélération de la participation des femmes aux programmes de développement dans la région des Caraïbes grâce à la coopération technique entre pays en développement" (TCDC/2/13). En outre, le PNUD a publié une brochure indiquant à grands traits les politiques et les procédures qui s'appliquent à tous les fonds qu'il administre. Sur la base des conclusions et des recommandations qui se dégagent d'une opération conjointe institution/PNUD d'évaluation pragmatique

---

7/ Des renseignements complémentaires sur les activités du PNUD visant à promouvoir la participation des femmes au développement figurent dans les rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2 de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement intitulés "Les femmes, la science et la technique" (A/36/591) et sur le rôle des institutions et organismes des Nations Unies pour aider les gouvernements à faciliter l'intégration des femmes au développement rural (A/36/475); ainsi que dans la note du Secrétaire général transmettant des informations sur les activités d'appui financier et technique (A/36/485).

/...

de la "Participation des femmes rurales au développement" (Etude d'évaluation No 3 du PNUD), qui ont été pleinement approuvées par le Conseil d'administration du PNUD, des instructions détaillées ont été adressées à tous les fonctionnaires du PNUD et, pour information, transmises aux organisations participantes et aux agents d'exécution (UNDP/PROG/79 et UNDP/PROG/79 Add.1). La possibilité d'obtenir du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme une assistance spéciale a été considérée comme l'un des aspects de la collaboration toujours plus étroite qui existe entre le Fonds et le PNUD.

#### Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

46. Dans le cadre de sa double fonction, qui est de fournir une protection juridique aux réfugiés et de promouvoir des solutions durables en ce qui concerne leur sort, le HCR consacre une attention toujours accrue aux femmes réfugiées, en raison de leur nombre, de leur vulnérabilité sur les plans social et physique et des difficultés qu'elles rencontrent fréquemment à s'adapter à des milieux différents. Des programmes ont été organisés à l'intention particulière des femmes réfugiées en vue de relever leur potentiel social et économiquement utile et d'accroître ce faisant leur participation à la vie des camps ou des établissements et faciliter en fin de compte leur intégration dans de nouvelles communautés. Ces programmes comprenant la formation à des métiers artisanaux, à des activités de caractère agricole et une formation dans des domaines tels que la santé, l'hygiène, les soins prénatals et les soins aux enfants, la nutrition, la préparation et le stockage des aliments. Des projets de recherche ont également été proposés afin d'étudier les facteurs qui empêchent particulièrement les femmes réfugiées de trouver des solutions durables à leurs problèmes, ainsi que leur rôle dans le développement.

#### Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP)

47. Le FNUAP a pris des mesures dont le but propre est d'accroître la participation des femmes aux projets qu'il appuie. Afin de s'assurer qu'il est tenu compte des situations spécifiques des femmes ainsi que des possibilités qui leur sont offertes d'accroître leur participation dans l'établissement et l'évaluation de tous les projets appuyés par le FNUAP, un document intitulé "Les femmes, la population et le développement : principes pour l'élaboration de programmes, la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation de projets" a été établi en mai 1980. Il a été envoyé à tous les représentants résidents du PNUD, aux coordonnateurs du FNUAP, aux organisations participantes et chargées de l'exécution et aux autres organismes concernés, en recommandant que les suggestions y figurant soient prises en considération lors de l'élaboration de demandes d'aide au FNUAP pour des projets. Les Principes se réfèrent également à des activités particulières nécessaires pour rendre possible une participation et une intégration accrues des femmes à de tels programmes. Ils donnent en outre des exemples des programmes en cause auxquels le Fonds pourrait apporter son soutien. Un chapitre intitulé "Les femmes, la population et le développement" figure dans le Manuel du FNUAP pour l'évaluation des besoins et l'élaboration des programmes. Les évaluations des besoins effectuées par le FNUAP servent de base à l'élaboration, dans les pays en développement, de programmes dans des domaines se rapportant à la population.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

48. L'UNRWA a été chargé par l'Assemblée générale de fournir des services aux réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Ces services comprennent des programmes d'enseignement, de santé et de secours qui, tous, prennent en considération les besoins particuliers des femmes. Ils sont décrits en détail dans la note du Secrétaire général communiquant des renseignements sur les activités d'appui financier et technique des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies (A/36/485).

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

49. L'UNITAR adopte une approche globale qui vise à mettre fin à l'étroite limitation des problèmes concernant les femmes aux questions sociales et humanitaires. Il intègre à chacune de ses activités de recherche un élément concernant la condition et le rôle de la femme.

50. Tous les programmes de formation de l'UNITAR sont ouverts aux femmes, qui y prennent part en tant qu'animatrices ou participantes, sur une base d'égalité avec les hommes.

51. Dans un effort tendant à diminuer tous les effets négatifs que le redéploiement de l'industrie et de la technique pourrait avoir pour les femmes, l'UNITAR a récemment publié une série d'études où sont examinés les effets de l'évolution de la science et de la technique sur le rôle des femmes dans le développement.

52. Compte tenu du fait que l'instauration d'un nouvel ordre économique international est peu probable tant que l'inégalité entre les hommes et les femmes n'aura pas été éliminée, le projet de l'UNITAR sur le progrès vers l'instauration du nouvel ordre économique international comporte plusieurs études établies par des femmes sur des sujets tels que la condition de la femme et l'exercice du pouvoir politique dans le contexte du nouvel ordre. L'UNITAR a l'intention de créer une commission internationale indépendante chargée de proposer un autre modèle possible de développement avec les femmes, qui fonctionnerait à la manière de la Commission Brandt. La commission proposée analysera des problèmes et proposera des solutions pour remédier aux rapports d'inégalité existant entre les sexes; elle placera les femmes au premier plan de débats internationaux tels que le dialogue Nord-Sud; elle étudiera et encouragera des mesures, notamment celles qui sont axées sur les besoins des femmes les plus pauvres et intégrera ces nouvelles perspectives aux stratégies de développement des années 80 et au-delà.

53. L'UNITAR fait place, dans ses publications, à des informations intéressantes les femmes et se rapportant à elles. Le plus récent numéro des Nouvelles de l'UNITAR (vol. XII, No 2, automne 1980) contient un article sur "L'UNITAR et la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix" en même temps que d'autres articles sur des sujets connexes.

Université des Nations Unies

54. L'Université étudie une proposition l'engageant à entreprendre des études sur l'expérience historique touchant le développement humain et social des enfants, femmes, hommes, vieillards et familles dans toutes les régions du monde et à évaluer les modèles courants ou actuels du développement économique et social ainsi que les rôles liés à ce développement, selon le sexe et l'âge, tels qu'ils se sont formés dans les civilisations traditionnelles en fonction de cette expérience historique. Elle envisage de poursuivre sa recherche pragmatique concernant "Les femmes et les systèmes alimentaires". L'Université étudie également la possibilité de créer un institut de la mère et de l'enfant, où l'accent serait tout particulièrement mis sur les problèmes des pays en développement.

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

55. L'Institut procède depuis 1978 à des recherches concernant les incidences des transformations socio-économiques sur la condition de la femme en Afrique au sud du Sahara. D'autres informations figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des femmes au développement rural (A/36/475).

a) Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

56. L'Institut a pour objectif de stimuler et de faciliter, à l'aide de la recherche, de la formation ainsi que de la collecte et de l'échange d'informations, les efforts que des organismes intergouvernementaux, gouvernementaux et non gouvernementaux déploient pour assurer la promotion de la femme dans les domaines économique, social et politique. L'Institut poursuit ces objectifs dans le cadre du programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme, des plans d'action régionaux et des résolutions et décisions pertinentes des organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies. Dans l'exécution de son programme, l'Institut travaille en collaboration étroite avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et coordonne ses activités avec celles de tous les autres organismes compétents du système des Nations Unies. Il maintient aussi une collaboration étroite avec les centres et instituts nationaux et régionaux qui poursuivent des objectifs similaires.

57. Conformément à la demande de son Conseil d'administration, l'Institut a apporté sa première contribution à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui s'est tenue à Copenhague du 14 au 30 juillet 1980. Il a établi des répertoires des données existantes et des activités de recherche actuellement entreprises au sein du système des Nations Unies et des activités de formation en cours en faveur des femmes menées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système. Il a publié des brochures sur certains mécanismes nationaux qui contribuent efficacement à la promotion de la femme et sur certaines activités menées avec succès par des femmes; il a en outre fait paraître une plaquette d'information spéciale.

58. En attendant son installation à Saint-Domingue (République dominicaine), l'Institut poursuit provisoirement ses activités au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Son programme de travail sera présenté pour approbation à la prochaine session du Conseil d'administration, qui doit se tenir fin janvier 1982.

/...

b) Organisation internationale du Travail

59. Le Conseil d'administration a examiné les résultats de la Conférence à deux reprises, en novembre 1980 et en mars 1981. Les projets de programmes de l'exercice biennal 1982-1983 destinés aux travailleuses ont été remaniés pour tenir compte des décisions et des résultats de la Conférence mondiale. Au cours de ce travail on a renforcé les activités menées par l'OIT dans ses domaines de compétence et on a en a modifié l'énoncé. D'une manière générale, les recherches analytiques sur les orientations et les projets concernant les travailleuses seront élargies, y compris en renforçant, grâce à une meilleure organisation du travail, les services chargés des questions intéressant les femmes. A l'issue de la Conférence mondiale, les gouvernements et les syndicats ont accordé plus d'attention aux questions des travailleuses ainsi qu'à la participation de celles-ci à tous les niveaux. L'accent a été mis sur la planification à long terme en vue de faire participer les femmes au développement, en particulier par le truchement de mécanismes institutionnels nationaux. En 1980-1981, plusieurs pays, parmi lesquels la Jordanie et le Luxembourg, ont créé des bureaux pour les questions des femmes. L'OIT procède actuellement à une mise à jour de sa liste d'organismes gouvernementaux qui s'occupent de questions relatives aux travailleuses.

60. De nouvelles activités statistiques portent sur le classement par sexe des données sur l'emploi et le chômage et sur l'incorporation aux questionnaires des enquêtes sur les ménages de questions relatives au travail des femmes, à leur revenu et à leurs conditions de vie. On examine également de nouvelles conceptions du taux de participation des femmes à la population active.

61. La question des normes de l'OIT pour les travailleuses retient également l'attention de l'Organisation, qui envisage de les réviser, en totalité ou en partie. Ces normes comprennent entre autres les Conventions Nos 3 et 103 concernant la protection de la maternité. La Conférence internationale du travail qui s'est tenue en juin 1981, a examiné les problèmes des travailleurs qui ont des charges de famille. Elle a adopté la Convention No 156 concernant l'égalité des chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes ayant des responsabilités familiales.

62. Sur le plan de la recherche, de nouveaux projets ont trait à la préparation d'un ouvrage sur l'emploi des femmes dans les pays industrialisés et sur les incidences des techniques micro-électroniques sur l'emploi des femmes. On envisage également une série d'études liées aux projets de l'OIT concernant la promotion de l'emploi des femmes rurales 8/ et le rôle des femmes dans ses rapports avec l'évolution démographique 9/.

---

8/ Cette anthologie paraîtra sous le titre Women and Development and the Sexual Division of Labour in Rural Societies (Les femmes et le développement; répartition du travail par sexe dans les sociétés rurales).

9/ Un ouvrage sur le rôle des femmes et les tendances démographiques dans le tiers monde sera publié sous peu.

63. Les activités de coopération technique visent entre autres à ouvrir plus largement aux femmes les activités de formation non traditionnelles et à étendre aux femmes les programmes des institutions nationales. Les groupes techniques de l'OIT envisagent aussi de renforcer les programmes en cours en y incluant des éléments sur l'amélioration de la condition de la femme.

64. La diffusion d'informations sur les normes de l'OIT et sur les législations et les politiques sociales nationales qui contribuent à une meilleure intégration des femmes au développement se poursuivra sous forme d'études, de documents de travail et de documents d'information. De son côté, le Bureau pour les questions des travailleuses continuera de publier tous les deux ans, en anglais et en français, le bulletin Femmes au travail.

c) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

65. Le programme de travail de la FAO a été orienté de façon à accorder une attention particulière aux groupes défavorisés et à promouvoir l'équité et la participation de la population au processus de développement. Dans ce cadre, des ressources accrues sont allouées aux programmes concernant la participation des femmes au développement rural.

66. Toutes les activités prévues pour donner suite à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural réservent une place à la question des femmes rurales. Toutefois la nécessité d'améliorer leur situation sociale et économique et de les intégrer comme décideurs en matière de développement retient une attention particulière. On s'emploie à cette tâche de diverses façons. C'est ainsi qu'un projet de la FAO intitulé "Programme d'actions communautaires en faveur des femmes rurales défavorisées" vise à donner aux femmes rurales de meilleurs moyens de pourvoir à leurs besoins essentiels et à ceux des personnes à leur charge, et à accroître la production alimentaire. Il a aussi pour but d'aider les gouvernements à fournir aux agricultrices et à leurs familles les services dont elles ont besoin, de rendre ces femmes mieux conscientes des sources d'assistance qui leur sont ouvertes et de les encourager à participer à l'amélioration de leurs propres conditions de vie et de travail.

67. La FAO réexamine actuellement ses projets de terrain pour s'assurer qu'ils accordent la place qui convient aux besoins des groupes ruraux déshérités et vulnérables, ainsi qu'à des aspects tels que la participation des populations et l'engagement des femmes. Dans le cadre de ce réexamen, les administrateurs de programmes de pays ont été priés de vérifier que les femmes bénéficieront de toutes les activités de projet.

68. On s'assure également que les projets de mise en valeur agricole et de développement rural tiennent dûment compte des aspects nutritionnels; il y a tout lieu de croire que les femmes constitueront l'un des groupes les plus importants à tirer profit de cet examen.

69. Le rôle des femmes rurales sera l'une des questions qui continuera de retenir l'attention de l'Equipe spéciale du CAC sur le développement rural, dans le cadre de l'action commune qu'elle mène au niveau des pays pour encourager la population à participer au développement et pour suivre et évaluer les progrès du développement rural.

/...

d) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
(UNESCO)

70. L'UNESCO a poursuivi ses activités entreprises de longue date dans ce domaine. Une expansion notable a eu lieu à la suite de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme en 1975 et, lors de l'établissement du budget-programme approuvé pour 1981-1983, il a été dûment tenu compte des recommandations et des résolutions de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme; pour atteindre l'objectif 6.B dudit budget-programme, à savoir l'amélioration de la condition de la femme, d'importantes activités seront entreprises dans les domaines de l'éducation, des sciences sociales, de la vie culturelle et de l'information. Lors de sa vingt et unième session, tenue à Belgrade en septembre et octobre 1980, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la résolution 13 sur la condition de la femme qui demandait à l'UNESCO et aux gouvernements de prendre de nombreuses mesures à ce sujet.

71. Dans le contexte de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'exercice de leurs droits et responsabilités au sein de la collectivité, des groupes consultatifs pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et les Etats arabes se réuniront en 1982. L'UNESCO soutiendra les activités nationales entreprises pour donner une suite pratique aux conclusions de la série d'études effectuées en 1979-1980 sur l'accès des femmes à l'enseignement et à la formation scientifiques et aux carrières correspondantes.

72. Une réunion d'experts sera organisée en 1981, en coopération avec la commission nationale d'un Etat membre de l'UNESCO, sur le rôle des femmes dans l'éducation de la jeunesse pour la paix, la compréhension mutuelle et le respect des droits de l'homme. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'exercice de leurs droits et responsabilités au sein de la collectivité sera entreprise au moyen de quatre études portant sur les obstacles économiques, politiques, sociaux et culturels auxquels les femmes se heurtent dans l'exercice de leurs droits fondamentaux ainsi que sur la mise en vigueur d'une législation novatrice. Des études sur l'attitude des femmes à l'égard de la vie politique et de la vie publique seront entreprises en tant qu'activités préliminaires à la convocation d'un comité d'experts chargé d'examiner les moyens d'accroître la participation des femmes à la vie politique et sociale de la collectivité, y compris leur participation à des activités liées au renforcement de la paix.

73. En vue d'améliorer les méthodes d'analyse quantitative destinées à mesurer et à évaluer le rôle des femmes dans le développement, des séminaires seront organisés et du matériel de formation sera fourni aux planificateurs et autres fonctionnaires publics intéressés. On prévoit de tenir en Afrique, en 1981, un colloque sur la condition de la femme dans les pays de culture islamique.

74. Les programmes relatifs aux arts, à la culture et à l'information comporteront des mesures visant à stimuler l'intérêt pour les questions concernant les femmes. On procédera à une synthèse des recherches qui contribuent à l'évaluation historique et culturelle des relations entre les sexes. Des études comparatives analyseront les facteurs culturels qui empêchent les femmes de s'épanouir pleinement et de donner libre cours à leur créativité. Des analyses statistiques rendront compte de la participation des femmes aux activités artistiques et culturelles.

/...

e) Organisation mondiale de la santé (OMS)

75. Les programmes de l'OMS ont pour objectifs la santé pour tous d'ici l'an 2000 grâce à la promotion des soins de santé primaires - une nouvelle approche en matière de santé qui nécessite l'action intégrée de tous les secteurs du développement, sur la base de la justice sociale et de l'équité. La stratégie des soins de santé primaires est axée sur l'accroissement des ressources communautaires, de façon à faire participer activement la population à la gestion du programme. Elle a un but préventif, en ce sens qu'elle donne la priorité à l'éducation sanitaire et aux soins qui répondent aux besoins sociaux des collectivités.

76. En général, les femmes ne sont pas explicitement mentionnées dans les programmes de l'OMS; cependant, étant donné que les injustices sociales sont à l'origine de problèmes de santé, fait qui est reconnu dans le programme, la nécessité de changer la condition de la femme est étroitement liée à l'amélioration de sa santé. Les modes de travail et de vie des femmes, leurs revenus, leurs degrés d'instruction et les us et coutumes sociaux qui définissent leur condition sont quelques-uns des facteurs importants qui influent sur la transmission des principales maladies transmissibles et la lutte contre ces maladies, sur l'extension des maladies non transmissibles et sur d'autres problèmes de santé qui présentent un intérêt mondial. Les éléments sociaux de la stratégie des soins de santé primaires donnent une priorité aux problèmes de santé qui concernent spécifiquement les femmes, par exemple ceux qui ont trait à la nutrition, à la fécondité, à la procréation et aux infections. La participation active des femmes et des organisations féminines, fondée sur les réseaux traditionnels de services féminins de santé, constitue le principal aspect d'une stratégie qui vise à mobiliser les activités sanitaires des collectivités et à appuyer le rôle des femmes en tant que principales dispensatrices des soins de santé au sein de la famille. Toutes les activités visant à promouvoir les soins de santé primaires sont liées au rôle important que les femmes jouent dans d'autres secteurs du développement.

77. Les activités de l'OMS relatives aux problèmes des femmes dans leurs rapports avec la santé et le développement se manifestent dans trois grands domaines : les besoins de santé propres aux femmes, le rôle croissant des femmes en tant qu'agents de soins de santé et l'élaboration de mesures d'aide sociale. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans la note du Secrétaire général sur les activités d'appui financier et technique (A/36/485).

f) Banque mondiale

78. La Banque s'assure que la conception des projets qu'elle finance répond bien aux préoccupations et aux intérêts des femmes; que les projets répondent aux besoins des femmes, utilisent leurs capacités et leur offrent des possibilités de participer aux avantages qu'ils assurent et identifient les obstacles qui, le cas échéant, les empêchent d'avoir accès aux services et aux ressources; cet examen a pour but d'éliminer toutes les conséquences défavorables, que tel ou tel projet pourrait avoir pour les femmes. Les informations et documents de travail de la Banque sont largement distribués aux organisations du système des Nations Unies; en outre, le Conseiller pour les questions relatives aux femmes et au développement participe à un nombre croissant de réunions internationales et universitaires consacrées à ce sujet.

/...

g) Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

79. L'OMPI a indiqué que l'augmentation du nombre de femmes bénéficiant d'une formation dans les domaines de la propriété industrielle et des droits d'auteur constituait à son avis une contribution au progrès des femmes, compte tenu du rôle important que la propriété intellectuelle joue dans le développement économique et social. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans la note du Secrétaire général sur les activités d'appui financier et technique (A/36/485).

3. Mesures prises au niveau régional

a) Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies, en dehors des commissions régionales et d'autres organisations, en application du paragraphe 11 de la résolution 35/136

i) Organisation des Nations Unies

80. Les services statistiques au Siège de l'Organisation des Nations Unies, agissant dans le cadre de la coordination statistique internationale, coopèrent avec les commissions régionales à l'élaboration de programmes régionaux pour diffuser des informations concernant les femmes. Un exemple en est le projet de la Commission économique pour l'Amérique latine intitulé "Research for promoting the integration of women into Latin American development : improvement and utilization of census data and exchange of information" (Recherches pour promouvoir l'intégration des femmes au développement de l'Amérique latine : amélioration et utilisation des données de recensement et échange d'informations).

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

81. L'ONUDI a pour politique de se faire représenter à toutes les réunions régionales sur l'intégration des femmes au développement et de fournir des renseignements sur l'assistance qu'elle peut apporter dans ce domaine.

Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA)

82. L'UNRWA a publié un numéro spécial de son bulletin trimestriel, Les réfugiés de Palestine aujourd'hui (vol. 93, juillet 1980), consacré aux problèmes et à l'éducation des réfugiées palestiniennes. Ce bulletin est distribué dans le monde entier en allemand, en anglais, en arabe et en français. Une exposition de photographies de femmes, spécialement réalisée pour la Conférence mondiale de 1980, est actuellement présentée dans les pays nordiques, sous les auspices du Centre d'information des Nations Unies de la région. Par la suite, cette exposition pourra être présentée ailleurs.

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP)

83. Comme dans d'autres secteurs, l'assistance que le FNUAP fournit aux programmes en faveur des femmes à l'échelon national a été principalement octroyée à des organisations gouvernementales ou non gouvernementales. Pour ce qui est de la majorité des programmes régionaux, interrégionaux et mondiaux, l'assistance a été acheminée par l'intermédiaire des organisations participantes et des agents d'exécution. /...

ii) Organisation internationale du Travail (OIT)

84. Les directeurs régionaux se sont réunis le 25 mai 1981 pour étudier la mise en train de projets qui bénéficieront directement aux travailleuses et l'affectation de ressources à cette fin.

iii) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

85. Au niveau régional, les spécialistes régionaux de la FAO en matière d'économie familiale travaillent en collaboration étroite avec les organisations féminines dans leur région et contribuent, dans les pays dont ils ont la responsabilité, à la diffusion régulière de l'information et aux échanges de données d'expérience.

iv) Organisation mondiale de la santé (OMS)

86. Au niveau régional, l'OMS prête son appui aux organisations féminines pour la mise en oeuvre de programmes de soins de santé. En Afrique, dans le cadre d'un programme de soins de santé primaires, le rôle de la femme est vu comme organisatrice d'activités de village axées sur l'amélioration de la santé de la famille et l'on envisage de lui confier la tâche de dispenser les médicaments essentiels.

v) Banque mondiale

87. La Banque mondiale s'est attachée à resserrer sa collaboration avec les commissions régionales et à appeler leur attention sur les informations pertinentes et les aspects particulièrement intéressants des projets qu'elle finance.

b) Mesures prises par les commissions régionales en application des paragraphes 9, 10 et 11 de la résolution 35/136 10/

i) Commission économique pour l'Europe

88. La CEE a entrepris des travaux de recherche approfondis sur certains aspects démographiques concernant les femmes. Une étude intitulée "Monitoring of Nuptiality and Fertility Trends in Europe in the 1970s" (étude de l'évolution des taux de nuptialité et de fécondité en Europe dans les années 70) est en cours d'achèvement. De plus, des travaux supplémentaires sur les niveaux et les tendances de la fécondité, la planification de la famille et les autres éléments qui influencent la vie et le travail des femmes sont en cours dans le cadre de la préparation de l'étude comparative sur la fécondité entreprise par la CEE et l'enquête mondiale

---

10/ Afin de permettre aux commissions régionales d'entreprendre effectivement des mesures d'application du Programme d'action et de renforcer leur processus d'information du Conseil économique et social sur la condition de la femme, dans leurs régions respectives, l'Assemblée générale a approuvé le financement au titre du budget ordinaire, sur une base temporaire en 1981, d'un poste supplémentaire de la classe P-5 dans les secrétariats de chacune des quatre commissions régionales (CEA, CEAO, CEPAL et CESAP). Il convient d'attirer l'attention sur les paragraphes 3, 4 et 5 d'une résolution adoptée par le Conseil économique et social le 29 avril 1981 au cours de sa première session ordinaire de 1981, à partir d'un projet de son deuxième Comité (Social) (E/1981/C.2/L.10). /...

sur la fécondité. Ces deux études doivent être publiées en 1982-1983. Par ailleurs, le secrétariat de la CEE diffusera peut-être les résultats de ses travaux de recherche sur une vaste gamme de problèmes économiques liés aux questions de l'emploi, de l'éducation et de la formation des femmes. La Commission économique pour l'Europe veille particulièrement à rassembler des renseignements statistiques distincts sur les femmes dans le cadre de la collecte de données, et à traiter des femmes séparément lorsqu'elle procède à des analyses économiques qui doivent être présentées et examinées lors de réunions, séminaires et colloques organisés par la CEE au titre des activités inscrites à son ordre du jour, chaque fois que l'examen de cette question est approprié.

ii) Commission économique pour l'Afrique

89. Au sein de la CEA, le Centre africain de recherche et de formation pour la femme, qui dépend de la Division du développement social, est le principal agent chargé de la mise en oeuvre du Programme d'action. L'une des premières mesures qu'il a prises pour mettre en oeuvre le Programme d'action dans la région a été d'établir un document, The World Conference on the United Nations Decade for Women : Its Implications for the African Region (Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : ses incidences sur la région d'Afrique) (E/CN.14/787, E/CN.14/TPCW/11/3), qui a été présenté à la deuxième réunion du Comité régional africain de coordination (organe consultatif du Centre) qui s'est tenue à Addis-Abeba en mars 1981 et à la septième réunion de la Conférence des ministres de la CEA, tenue à Freetown en avril 1981.

90. Les comités sous-régionaux pour l'intégration de la femme au développement ont tous tenu leur deuxième réunion pendant la période qui a suivi la Conférence de Copenhague, à l'exception du Comité sous-régional du centre de programmation multinationale et d'opérations de Tanger qui a tenu sa séance inaugurale à Addis-Abeba en mars 1980. Les comités sous-régionaux ont chacun élu un bureau, l'ensemble de ces bureaux formant le Comité régional africain de coordination. Ce comité de coordination, qui est l'agent consultatif du Centre africain de recherche et de formation pour la femme a tenu, en mars 1981, à Addis-Abeba, sa deuxième réunion au cours de laquelle il a donné son plein appui au Programme d'action et demandé instamment aux gouvernements des Etats Membres d'assurer sa mise en oeuvre en utilisant toutes les ressources dont ils pourraient disposer à cette fin. Le secrétariat de chaque comité sous-régional est chargé de coordonner les programmes concernant les femmes du Centre de programmation multinationale et d'opérations de Tanger; de plus, chacun de ces comités entreprend des programmes de formation et de recherche.

91. Depuis la Conférence mondiale, le Centre africain de recherche et de formation pour la femme a entrepris plusieurs programmes qui relèvent du mandat prévu au paragraphe 9 de la résolution 35/136 de l'Assemblée générale. En coopération avec la FAO, il a organisé un atelier sur les combustibles et l'énergie, qui s'est tenu en Afrique de l'Ouest. Un atelier analogue réservé aux participants d'expression anglaise aura lieu dans la sous-région de Lusaka (région est de l'Afrique australe) au deuxième trimestre de 1981. Un atelier organisé par la CEA, le Centre et l'Association des femmes éthiopiennes révolutionnaires (Revolutionary Ethiopian Women's Association) et consacré à l'amélioration de la qualité de la vie dans les régions rurales, à l'intention des femmes aux postes dirigeants et des éducatrices des pays africains d'expression portugaise a eu lieu à Addis-Abeba en 1981.

/...

92. Le Centre finance un cours de formation d'une durée de trois mois, qui doit être organisé deux fois par an, sur les femmes, la gestion et la planification du développement, à l'intention des hommes et des femmes occupant des postes de formation de niveaux moyen et supérieur. Le premier cours a eu lieu de juin à août 1981 à l'Institut de gestion d'Afrique orientale et australe, à Arusha (Tanzanie). Un autre programme de formation, d'une durée de trois mois, sur l'utilisation optimale des produits alimentaires destinés aux secours en nature et sur les activités rémunérées en vivres, comprenant notamment des cours de formation agricole à l'intention des femmes, est en cours en Ethiopie. Il s'agit là d'un projet commun du Centre et du programme de nutrition éthiopien. Un atelier national sur les activités lucratives a eu lieu récemment à Niamey (Niger) en février 1981. Un voyage d'étude sur les projets novateurs en faveur des femmes, destiné aux femmes des pays du Commonwealth, a eu lieu en octobre 1980. Parmi les autres sessions de formation et réunions prévues pour 1981, on peut citer un atelier sur la transformation et le stockage des produits alimentaires et une réunion sous-régionale sur les besoins des filles non scolarisées à l'intention des participants d'expression française de la sous-région.

iii) Commission économique pour l'Amérique latine

93. Conformément aux mandats reçus, les activités de diffusion de données d'information sur la situation des femmes en Amérique latine constituent l'une des tâches particulièrement importantes de la CEPAL tâches qui s'ordonnent autour de trois grands axes :

a) Informations permettant d'établir des diagnostics : élaborées au sein de la Commission, elles sont utilisées par la Conférence régionale pour élaborer des évaluations périodiques. Ces évaluations contiennent des informations, établies sous un angle interdisciplinaire et sectoriel, relatives à la situation juridique, économique, politique, sociale et culturelle des femmes vivant en milieu rural et urbain dans les différents pays de la région.

b) Le deuxième système de diffusion des informations est élaboré par le Service d'information de la CEPAL. En effet, ce service établit périodiquement des notes sur l'économie et le développement de l'Amérique latine ("Notas sobre la economía y el desarrollo de América Latina") qui, compte tenu des besoins en matière d'information, sont consacrées à la question de la femme latino-américaine 11/. Ce même service a établi, avec le concours de la Division du développement social, une brochure sur la femme latino-américaine dans le développement économique et social intitulée "La Mujer latinoamericana en el desarrollo económico y social", à l'occasion de la Conférence mondiale.

c) Le troisième type d'activités est constitué par les divers projets financés principalement par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie

---

11/ La note 326 (septembre 1980) constitue un bon exemple à ce sujet.

des Nations Unies pour la femme, et qui ont également bénéficié à un certain moment de l'appui du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) 12/.

94. Il convient d'indiquer que les ressources dont on a disposé et dont on dispose actuellement dans ce domaine sont insuffisantes et qu'elles ont été accordées de façon plutôt sporadique. Les activités de diffusion d'informations dans la région méritent d'être considérablement renforcées.

95. Des documents établis par les instituts, ou les centres d'information, ou dans le cadre de projets relatifs à la recherche et aux ressources humaines et liées aux domaines de la femme et à sa participation au développement de l'Amérique latine (E/CEPAL/G.1102) font partie des activités menées à bien dans ce domaine.

96. Toutes ces publications ont été largement diffusées dans la région tant au sein des services gouvernementaux que dans les instituts de divers ordres. A partir de là, on a commencé à recevoir de nombreuses demandes d'information sur divers aspects de la question dont il a été dûment donné suite, malgré l'insuffisance des ressources humaines dont on disposait pour cette tâche.

97. Des monographies établies par la CEPAL sur l'intégration des femmes au développement ont également été diffusées dans le cadre de conférences, de réunions techniques et d'autres manifestations. D'autres publications et projets ont été élaborés mais n'ont pas encore été menés à terme faute de moyens de financement.

98. Pour ce qui est des réunions, on a organisé périodiquement des réunions internes, des réunions avec des institutions spécialisées du système des Nations Unies, des réunions avec des organismes non gouvernementaux, des réunions techniques de planification et autres réunions consacrées à l'échange de données d'expérience et à la coordination de travaux futurs.

iv) Commission économique pour l'Asie occidentale

99. La CEAO a défini cinq domaines d'action prioritaires pour la coopération et la coordination aux niveaux régional et international : a) constituer un comité de coordination interinstitutions composé de la CEAO, des bureaux régionaux, des institutions spécialisées des Nations Unies, du bureau régional du PNUD et de la Ligue des Etats arabes, chargé de coordonner les programmes concernant les femmes entrepris dans la région; b) établir un service spécial des programmes concernant les femmes, dans le cadre de la structure organisationnelle de la CEAO, qui serait chargé d'entreprendre des études, de rassembler des données et de formuler les indicateurs nécessaires pour évaluer les progrès réalisés dans la participation des femmes au développement, d'aider à préparer et à exécuter les projets

---

12/ Les activités de documentation ont été réalisées en collaboration avec le Centre latino-américain de documentation économique et sociale (CLADES) et le Système de documentation sur la population en Amérique latine (DOCPAL) de la CEPAL.

de coopération technique et les projets du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, d'accroître les prestations de services consultatifs aux Etats membres de la CEAO et d'organiser des réunions et séminaires techniques consacrés à la participation des femmes au développement et d'y participer; c) organiser une réunion régionale en 1982 et par la suite tous les trois ans pour faire le point de la mise en oeuvre du Programme d'action, évaluer les progrès accomplis, identifier les obstacles et recommander les mesures nécessaires pour renforcer le processus de développement; d) organiser des réunions régionales afin de rechercher des sources possibles de financement pour les programmes concernant les femmes; e) appeler l'attention des Etats Membres sur l'importance des activités du Fonds de contributions volontaires et sur la nécessité d'accroître leurs dons à ce fonds.

100. De plus, la CEAO a engagé les activités de recherche suivantes : a) manuel des indicateurs sociaux permettant d'évaluer qualitativement et non seulement quantitativement la situation des femmes dans la région de la CEAO; b) manuel consacré aux plans et programmes nationaux et sectoriels indiquant les moyens de permettre aux femmes d'être à la fois participantes et bénéficiaires dans les activités, projets et plans nationaux de caractère intersectoriel; c) recherche pratique sur les activités d'auto-assistance entreprises dans le cadre de services non officiels intéressant les femmes des quartiers périphériques des régions urbaines d'Egypte, de Jordanie et de République arabe syrienne; d) recherche sur le terrain à l'intention des planificateurs du secteur social et destinée à évaluer les services sociaux existants dans les régions rurales du point de vue des activités, de la formation, de l'efficacité et de la souplesse d'action des participants, des besoins identifiés des bénéficiaires, et de l'opportunité de leur participation aux activités des services de planification et d'exécution, et des centres sociaux ainsi qu'à l'examen des possibilités d'expansion et d'amélioration de ces centres et services. La recherche a finalement permis d'élaborer des directives concernant les nouvelles possibilités d'accès aux services sociaux appropriés.

101. Parmi les autres travaux de recherche pratique qui doivent être engagés en 1981, on peut citer : a) l'amélioration du système de collecte de données sur les femmes et le renforcement des capacités de recherche visant à préciser les conditions d'une utilisation appropriée des données et des résultats des travaux de recherche et b) une participation accrue des femmes des régions rurales au développement économique de la région de la CEAO en mettant au point des directives sur les moyens les plus appropriés et efficaces d'aider les femmes des régions rurales à entreprendre de nouvelles activités lucratives autonomes et susceptibles d'être reproduites.

102. Les rapports d'examen et d'évaluation nécessaires sur la condition de la femme, l'exécution du Programme d'action, l'identification d'obstacles et les recommandations consécutives seront établis pour la réunion régionale de 1982 sur l'intégration des femmes au développement, et par la suite, des études seront faites tous les trois ans. Dans le domaine de l'assistance technique et de la coopération, la CEAO continue de mettre en oeuvre les projets approuvés du Fonds de contributions volontaires, qui sont régulièrement identifiés et formulés de façon à tenir compte des besoins exprimés par les Etats membres et conformément au Programme d'action régional qui a défini les priorités et domaines de développement tels que les ont adoptés les membres de la CEAO.

/...

103. Enfin, la CEAO souligne l'importance des commissions régionales comme centres de coordination et de diffusion des informations et des échanges d'informations, non seulement entre les Etats membres mais entre les institutions et les organismes des Nations Unies. Elle souligne également le rôle du PNUD comme centre chargé d'aider, au niveau national, à faire adopter les moyens d'assurer la participation des femmes aux activités entreprises ou à entreprendre dans ce domaine par diverses institutions et organismes des Nations Unies.

v) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

104. Deux agents de la CESAP, dont les postes sont financés par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, aident les pays membres à entreprendre des propositions de projet qui proviennent également du programme d'action. Un grand nombre de ces propositions portent sur les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi.

105. La Division du développement social de la CESAP est la division organique chargée des programmes concernant les femmes. Néanmoins, d'autres divisions de la CESAP veillent également à ce que les activités en la matière soient renforcées dans les domaines qui les intéressent. C'est ainsi qu'a eu lieu en Inde du 3 au 10 décembre 1979, un atelier sur la participation des femmes aux coopératives laitières. Deux autres propositions relatives à la participation des femmes à l'élevage et à la participation des femmes aux activités de pêche ont été formulées et sont examinées par le Fonds des contributions volontaires. Des efforts avaient été faits pour évaluer la participation des femmes aux activités de tourisme et un projet a été inclus à cet égard dans le programme de travail de 1982-1983. Une réunion analogue a eu lieu en juin 1980 pour définir et examiner le rôle des femmes dans l'industrie et la sylviculture. Une réunion sous-régionale pour les femmes du Pacifique, consécutive à la Conférence mondiale, a eu lieu en octobre-novembre 1980, et en février 1981; une réunion inter-institutions ad hoc sur les femmes et le développement a été organisée.

c) Mesures prises par tous les gouvernements, les organes et organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales en application des dispositions du paragraphe 8 de la résolution 35/136.

i) Organisation des Nations Unies

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

106. La CESAP a fait remarquer que les activités qu'elle a entreprises étaient modestes, car elle manque de personnel et de ressources financières.

Commission économique pour l'Afrique

107. Le Centre africain de recherche et de formation pour la femme (CARFF) de la CEA a organisé à l'échelon régional, à Nairobi (Kenya), en avril 1981, une réunion d'études pratiques à l'intention de producteurs responsables de programmes de radiodiffusion, dont le but était de mettre au point des programmes radiophoniques

sur les femmes et le développement. Le Centre diffuse activement les informations par l'intermédiaire des organes de la presse écrite. Il a assuré la distribution gratuite, tant dans la région qu'à l'extérieur, de plus de 100 000 exemplaires de ses publications, et notamment les dix publications de diffusion générale établies depuis la Conférence mondiale 13/.

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

108. Le FNUAP a contribué à l'organisation des journées d'études et des séminaires régionaux consacrés à des échanges d'informations et de données d'expérience dans certains domaines et notamment des réunions régionales qui faisaient partie des activités préparatoires de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

Université des Nations Unies

109. L'Université n'a pas entrepris d'activités spéciales en matière d'information et de diffusion des connaissances relatives aux femmes, car elle espère participer à l'application du Programme d'action dans le cadre de son programme et du développement de ses institutions dans le monde entier.

ii) Organisation internationale du Travail

110. Les bureaux de région fournissent les rapports, les études, les documents et les informations et reçoivent également du siège, par les voies normales, les renseignements diffusés après la Conférence.

---

13/ Bibliographie annotée sur les femmes et le développement en Tanzanie (en anglais); amélioration de l'approvisionnement en eau dans les villages d'Ethiopie (en anglais, réimpression); pochette d'information destinée aux femmes d'Afrique; manuel sur le développement de l'enfant, la nutrition et la vie familiale (en anglais et en portugais, réimpression); participation des femmes au développement par le biais des coopératives (en anglais et en arabe); les potiers : étude de deux villages d'Ethiopie; rapport d'une journée d'études sur l'artisanat et les petites industries à l'intention des pays francophones (en anglais et en français); les femmes et le droit en Ethiopie; les femmes, le droit et la réforme agraire au Mozambique (en anglais et en portugais); journée d'études sur la conservation et le stockage des aliments (en anglais et en portugais, réimpression).

B. Coordination au sein du système des Nations Unies

1. Mesures propres à garantir qu'un effort concerté et soutenu soit mené en vue de l'application du Programme d'action et des autres résolutions pertinentes de la Conférence, prises en application des dispositions du paragraphe 11 de la résolution 35/136

111. Dans le cadre du Comité administratif de coordination (CAC), le Comité consultatif pour les questions de fond (activités opérationnelles), lors de sa première session ordinaire de 1981, a examiné les aspects des activités consécutives à la Conférence mondiale qui intéressaient la coordination interinstitutions. Le Comité a reconnu qu'il fallait assurer l'efficacité de cette coordination, étant donné le caractère intersectoriel et multidisciplinaire des activités en cause. Il a été convenu qu'il n'y avait pas lieu de mettre en place de nouveaux dispositifs formels de coordination, et que celle-ci pouvait être assurée au moyen de contacts officieux et, selon les besoins, de réunions spéciales inter-organisations, destinées à examiner des questions précises ou des sujets assez généraux. En outre, les mécanismes interinstitutions tels que l'Equipe opérationnelle de développement rural du CAC, le Sous-Comité de la nutrition et le Sous-Comité des activités statistiques du CAC tiendraient compte de la participation des femmes dans leurs débats de fond. Le Comité consultatif pour les questions de fond (activités opérationnelles) poursuivra l'étude de ces questions.

112. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Sous-Comité des activités statistiques du CAC, et la Commission de statistique, sont les points de convergence de la coordination et de l'examen des activités internationales de statistique, notamment pour ce qui est de la collecte et de la diffusion des données à l'échelon international, des travaux internationaux de mise au point des notions et des méthodes statistiques, et de la coopération technique en matière de statistiques. Comme il est important que la mise au point des statistiques et des indicateurs sociaux relatifs aux femmes se fasse de manière intégrée, et conformément à ce qu'avait conclu, lors de ses dix-huitième et vingtième sessions, la Commission de statistique, à savoir que le Bureau de statistique du Secrétariat devait être le point de convergence pour la coordination de travaux entrepris à l'échelon international en matière d'indicateurs sociaux, le Sous-Comité des activités statistiques du CAC a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa prochaine session, qui se tiendra à Vienne au cours du deuxième trimestre de 1982. Un rapport sur ce sujet sera établi pour la session, en coopération avec les institutions et les autres services intéressés.

2. Mesures prises pour créer des points de convergence en application des dispositions du paragraphe 14 de la résolution 35/136

113. La plupart des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies assumant des responsabilités importantes dans les domaines intéressant les femmes ont choisi ou créé des points de convergence au sein de leur secrétariat. Ces points de convergence sont très divers tant dans leurs fonctions que dans les ressources en personnel dont ils sont dotés. Des organisations dont les programmes dans ce domaine existent depuis longtemps, et qui ont pris des dispositions de coordination, se sont efforcées depuis la Conférence mondiale de les renforcer.

/...

114. Il faut toutefois noter que, même dans certaines organisations où des services fonctionnels spécialisés sont depuis longtemps chargés de questions intéressant les femmes, les points de convergence ont été dotés de ressources en personnel très limitées. Dans certains organismes dont les activités présentent une grande importance pour les femmes dans le développement, un seul fonctionnaire est chargé à temps partiel du point de convergence.

115. On doit disposer sous peu d'un guide concernant les points de convergence de tous les organismes du système, ainsi que les mécanismes connexes, tels qu'équipes spéciales ou groupes de travail, où seront indiqués les services fonctionnels chargés de l'application du Programme d'action. Ce guide comprendra également un supplément consacré aux mécanismes analogues existant dans les organisations intergouvernementales extérieures aux Nations Unies. Si ce guide se révèle utile, il sera révisé périodiquement.

C. Mesures concernant la Commission de la condition de la femme et le Secrétariat, prises en application des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 35/136

116. Les mesures qui pourraient être proposées pour répondre à cette demande de l'Assemblée générale consisteraient essentiellement à donner les moyens à la Commission de la condition de la femme de continuer de contrôler, d'examiner et d'évaluer, de manière plus approfondie encore, l'application par les gouvernements (et par tous les organismes du système des Nations Unies agissant pour soutenir leurs actions), de la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, du Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme, et du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Les rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes seront, en vertu de la Convention, transmis à la Commission pour information, et la Commission en tiendra certainement compte, pour définir des politiques, lorsqu'elle établira son programme de travail.

117. Divers textes ont récemment appelé la Commission à poursuivre ses travaux de cette manière, en les approfondissant : les résolutions 1980/3 et 1980/38, 1981/11, 1981/18 et 1981/26 du Conseil économique et social; les paragraphes 253, 273 à 275 et 280 du Programme d'action; la résolution 40 de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

118. Pour faciliter les travaux de la Commission, et pour donner suite aux recommandations du Conseil économique et social et de la Conférence mondiale, et en consultation avec nombre d'institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies, le Secrétariat a de nouveau révisé les procédures décentralisées et régionalisées pour l'application en 1980-1981 et 1982-1983 du système intégré de présentation de rapports sur la condition de la femme qu'il avait présentées à la Commission de la condition de la femme lors de sa vingt-huitième session. On met au point actuellement des procédures révisées de diffusion des résultats de l'examen de ces rapports par la Commission, qui examinera ces procédures révisées lors de sa vingt-neuvième session. En consultation avec toutes les institutions

/...

spécialisées intéressées et les autres organismes des Nations Unies, on mettra au point des procédures qui leur permettront de présenter à la Commission de la condition de la femme et au Conseil économique et social des rapports sur leurs activités. Ces procédures, qui seront conformes aux dispositions de la résolution 32/138 de l'Assemblée générale, 1980/3, 1980/38 et 1981/12 du Conseil économique et social, et du paragraphe 280 du Programme d'action, permettront d'éviter que des rapports fassent double emploi et que la documentation soit excessive. Toutes ces procédures ont pour but de renforcer les activités de la Commission de la condition de la femme pour ce qui est de l'application du Programme d'action par les gouvernements et par les organismes des Nations Unies.

D. Préparatifs de la Conférence mondiale qui se tiendra en 1985 à la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme

119. Au paragraphe 17 de sa résolution 35/136, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 1985, à la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme, une conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie.

120. On compte que cette conférence offrira un cadre de première importance pour l'examen et l'évaluation des progrès réalisés au cours de la Décennie, et donnera l'occasion de mettre au point et de recommander une stratégie pour la poursuite des travaux des organismes des Nations Unies dans ce domaine pendant une période appropriée. Le Secrétariat étudie actuellement les premiers préparatifs de la Conférence de 1985. On cherche à définir les procédures préparatoires, la documentation et l'organisation qui conviendront le mieux pour la conférence. Le sujet fera l'objet d'un projet de rapport qui sera distribué aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies pour qu'ils puissent faire part de leurs suggestions. A partir de leurs observations, on rédigera un rapport définitif qui sera présenté à la Commission de la condition de la femme à sa vingt-neuvième session, qui doit se tenir au début de 1982.

121. On prend actuellement des dispositions préliminaires pour que les activités de contrôle, d'examen et d'évaluation qui seront entreprises en 1982-1983 au sujet de l'application du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme et d'autres instruments internationaux touchant à la promotion de la femme permettent à la Conférence de disposer de renseignements à jour sur les sujets dont elle doit débattre. Il convient de noter que les activités de 1982-1983 serviront aussi pour la mise au point de rapports qui, en vertu du paragraphe 275 du Programme d'action, entreront dans les procédures d'examen et d'évaluation de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, examen et évaluation auxquels l'Assemblée générale procédera une première fois en 1984, en vertu du paragraphe 180 de ladite stratégie.

-----